En 1662, à Carnet¹, faire vœu de célibat ne veut pas forcément dire faire vœu de chasteté

Transcription:

Aoust 1662

die vigesima septima augustii baptizatus fuit puer masculus ex illegitimo coitu magistri Audoeni de pincé presbiteri et franciscae lorin, cui nomen impositum est joannis patrinus fuit joannes bindel, matrina vero Renata Viel

Traduction:

Le 27août fut baptisé un enfant mâle issu du coït illégitime de Messire Ouen de Pincé prêtre avec Françoise Lorin, auquel fut imposé le nom de Jean, le parrain fut Jean Bindel, la marraine Renée Viel

1662 — Carnet — Archives départementales de la Manche (Baptêmes-Mariages-Sépultures — Cote 5MI 2074 — 1629-1630, 1633-1664 (1629-1664) — cliché 213/257.

Transcription:

Décembre 1662

die vigesima prima decembris 1662 baptizata fuit puella nota² ex illégitime coitu magistri petri frain presbiteri ex parochia Sancti Audoeni in epicopatu Rhedonensis et Francisca Mauviel in nostra parochia cui nomen impositum est petronilla, patrinus fuit petrus maheust illegitimus dictus vulgari nomine biron, matrina vero jacoba launay

Traduction:

le 21 décembre 1662 fut baptisée une fille bâtarde issue du coït illégitime de Messire Pierre Frain prêtre de la paroisse de St Ouen³ dans l'évêché de Rennes avec Françoise Mauviel de notre paroisse à laquelle fut imposé le nom de Pétronille, le parrain fut Pierre Maheust illégitime appelé couramment Biron, la marraine fut Jacquette Launay

1662 — Carnet — Archives départementales de la Manche (Baptêmes-Mariages-Sépultures — Cote 5MI 2074 — 1629-1630, 1633-1664 (1629-1664) — cliché 215/257.

Commentaire:

Au milieu des autres actes écrits en Français, par souci de discrétion, le curé de la paroisse enregistre l'acte en latin. Si le nom du prêtre est mentionné c'est sur la déclaration de la mère. Ce qui ne veut pas dire que le prêtre a reconnu cet enfant.

Actes de baptême recueillis sur le site des Archives de la Manche par Christine JOUSSELIN et traduits du Latin par François DAVID

¹ Carnet, paroisse du Sud de la Manche à la limite de l'Ille-et-Vilaine.

² Il faut lire notha de nothus, a, um qui veut dire : bâtard, illégitime (Dictionnaire Gaffiot).

³ Saint-Ouen-la-Rouërie, commune limitrophe de Carnet ... en Ille-et-Vilaine.